

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

---

**OBJET : Modification de la délibération du 14/12/2022- Vente de terrains zone d'activité économique intercommunale de Bram AP 107, 106, 117, 118, 122, 123,124**

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

**Ayant donné pouvoir** : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

---

Vu la délibération du conseil communautaire du 14/12/2022,

Vu la demande de l'acquéreur,

Vu la demande de modification de la délibération du notaire de la communauté de communes,

Par délibération du conseil communautaire du 14/12/2022 le conseil communautaire a approuvé une proposition de la société sdp Bram Sofrapark pour l'acquisition des parcelles AP 107 ,106 ,117 ,118 ,122 ,123,124.

Par courriel en date du 15 mars 2023, l'acquéreur nous informe que la société signataire sera finalement NRPARK11 qui est également une filiale de Sofrapark. Il est proposé de modifier la délibération en conséquence.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_09-DE

Il est également proposé à la demande du notaire de supprimer de la délibération de signature de l'acte dans un délais de 6 mois.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications de la délibération du 14/12/2022- Vente de terrains zone d'activité économique intercommunale de Bram AP 107, 106, 117, 118, 122, 123,124, présentées ci-dessus,

**DIT** que la société signataire sera finalement NRPARK11 filiale de Sofrapark,

**APPROUVE** à la demande du notaire de la communauté de communes la suppression dans la délibération du 14/12/2022 vente de terrains zone d'activité économique intercommunale de Bram AP 107, 106, 117, 118, 122, 123,124, de la condition suspensive de signature de l'acte dans un délais de 6 mois et de l'intégration dans le compromis de vente.

**AUTORISE** le Président à signer la promesse de vente, toutes conditions suspensives, l'acte authentique et tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André Viola

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 17/05/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 26/05/2023

Le Président

André Viola